

Où est l'Etat ?

Après le tour des journalistes, c'est maintenant François Muamba qui fait l'objet de menaces de mort, proférées par le colonel Joris Nkombe, Secrétaire Général du MPDC. Demain, ce serait le tour d'un ministre peut-être. Le Secrétaire Général du MLC aurait-il ouvert la boîte de pandore ? Car, il est dit que celui qui ose l'ouvrir, risque de se retrouver en enfer. Quoi qu'il en soit, l'insécurité tentaculaire qui s'installe dangereusement au pays, doit interpeller les uns et les autres. Aucun secteur n'en est épargné, y compris le juridique où les magistrats se sentent en insécurité dans leur tâche de dire la loi. La question est sérieuse et nécessite que l'Etat y accorde une attention particulière. Il est du domaine de l'autorité publique, dans son rôle de « l'Etat policier », de traquer tous les criminels qui troublent l'astral de la population. Cependant, qui a appris à certains politiciens, colonel soient-ils, que dans un jeu démocratique, on se comporte comme des maffiosi siciliens? Mieux vaudrait que ceux-là, aillent utiliser leurs gâchettes contre les FDLR et la LRA. Si par ailleurs l'intention déclarée vaut acte, cette préméditation de crime ne doit en aucun cas rester impunie. Fondamentalement, le problème de la sécurisation se pose avec acuité car, apparemment, ceux qui, ad libitum frappent les autres à l'épée, veulent semer la terreur dans tous les secteurs de la vie nationale, mourront, un beau jour, par la même épée, si l'ordre est restauré dans la boutique. D'où, des inquiétudes et multiples questions. Qui d'autres sont dans le collimateur ? A qui le prochain tour ? Brandir la mort sur un membre de la représentation nationale ne doit pas être traité comme un vulgaire fait divers. Pour rappel, il y a eu des personnes qui avaient sollicité la protection de la MONUC car, étant menacées de mort mais à qui, malheureusement, la fatalité est arrivée. Ce cas flagrant des menaces, ne doit pas être pris pour une simple intimidation. Au contraire, il s'agit d'un projet néfaste qui était en préparation. Un besoin accru de protection se fait sentir ce dernier temps car la menace plane sur toute personne. Daniel Botheti, dans l'au-delà, en sait quelque chose. Ainsi donc, en vertu de quoi quelqu'un peut avoir le loisible orgueil de porter atteinte à la vie d'autrui ? D'une façon générale, tout intérêt est pour la Force publique d'arrêter l'extension de toute forme de chantage et ou de menaces, quelles que soient leurs formes. Hubert Mwipatayi